Miser sur la solidarité

Rapport sur la réorganisation municipale et les équipements supra locaux dans la MRC de Francheville

présenté à

Madame Louise Harel
ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et
ministre responsable des Aînés

André Thibault, Ph.D
Mandataire
Le 15 février 2001

BIBLIOTHÈQUE
27 FEV. 2001
ASSEMBLÉE NATIONALE

Trois-Rivières, le 15 février 2001

Madame Louise Harel
ministre d'État aux Affaires municipales
et à la Métropole
et ministre responsable des Aînés

Madame la Ministre,

Le 3 novembre 2000, vous me confiez le mandat de procéder à l'analyse de la configuration de la RMR de Trois-Rivières ainsi que d'examiner, d'une part l'identification des équipements, infrastructures, activités et services à caractère supralocal et la définition des modalités de partage de leurs coûts et, d'autre part, les regroupements souhaitables sur le territoire de la MRC de Francheville .

Depuis lors, avec la collaboration des tous les maires de la MRC de Francheville, ont été recherché les meilleurs moyens de doter les citoyens d'une organisation municipale capable de soutenir leur qualité de vie et leur appartenance et d'assurer l 'efficacité du développement et la qualité des services, cela en tenant compte des dimensions fiscales et économiques.

C'est avec la satisfaction du travail accompli que je vous adresse des propositions qui respectent la culture et la réalité du milieu. Je vous propose aujourd'hui la mise en place d'une nouvelle ville au centre de l'agglomération urbaine et d'une communauté rurale fondée sur les défis et la solidarité spécifique à ce milieu. Des propositions permettent aussi de configurer ces ensembles et de tenir compte de l'évolution des transformations qui s'amorçent.

Je vous prie, madame la Ministre, de recevoir mes meilleures salutations.

André Thibault, Ph.D
Mandataire

BIBLIOTHÈQUE
27 FEV. 2001
ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE 4

LE MANDAT 5
LA DÉMARCHE 5
LE TERRITOIRE 6
CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES 7
CARACTÉRISTIQUES SOCIALES 8
CARACTÉRISTIQUES INSTITUTIONNELLES 9
CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES. 12
LA FISCALITÉ 14
RÉSEAUX ET ENTENTES INTER MUNICIPALES 15

LE CADRE DE RÉFÉRENCE ET D'ANALYSE 18

SOCIOLOGIQUEMENT, LA VILLE C'EST... 19
UN GOUVERNEMENT LOCAL 19
LES FONCTIONS MUNICIPALES 19
SERVICES CENTRAUX 19
SERVICES DE PROXIMITÉ 20
INTERVENTIONS ÉCONOMIQUES 20
PERFORMANCE: CRITÈRES POUR L'ANALYSE 21

CONSTATS ET RECOMMANDATIONS 22

RECOMMANDATION : DISTINGUER L'URBAIN ET LE RURAL 23
LE MILIEU RURAL : CONSTATS 24
RECOMMANDATION : MISER SUR LA SOLIDARITÉ RURALE ET CRÉER LA COMMUNAUTÉ RURALE DES CHENAUX 27
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA COMMUNAUTÉ RURALE DES CHENAUX 27
LE MILIEU URBAIN 29
RECOMMANDATIONS POUR LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE VILLE 34
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX VILLES DE POINTE-DU-LAC ET SAINT-LOUIS-DE-FRANCE: 34
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOUVELLE VILLE. 34
RECOMMANDATION D'UN COMITÉ DE TRANSITION 37
RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS ET AUX ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX 38
SCÉNARIOS RELATIFS À LA MRC DE FRANCHEVILLE ET À LA COORDINATION AVEC LA NOUVELLE VILLE 39

Contexte

Le mandat

Le 3 novembre, Madame Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre responsable des Aînés confiait « le mandat de procéder à l'analyse de la configuration de la RMR de Trois-Rivières ainsi que d'examiner, d'une part l'identification des équipements, infrastructures, activités et services à caractère supralocal et la définition des modalités de partage de leurs coûts et, d'autre part, les regroupements souhaitables sur le territoire de la MRC de Francheville »[1]..

À l'évidence ce mandat s'inscrit dans la foulée de la politique de réorganisation municipale en cours au Québec dont les objectifs s'expriment ainsi[2]

- Une vision commune du devenir des collectivités.
- L'instauration de conditions optimales de développement économique.
- Une prise en compte des objectifs de développement durable et d'aménagement.
- Un secteur municipal plus efficace permettant des économies.
- Une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables.

La démarche

La démarche suivie au cours de l'exercice du mandat s'est voulue participative avec les maires des villes et villages du territoire. Ainsi trois types de rencontres ont eu lieu.

- Des rencontres collectives (3)
  - La première, le 9 novembre 2000, visait à présenter le mandat, le mandataire et à convenir de la première phase de la démarche.
  - La seconde, le 10 janvier 2001, a permis de présenter les constats et les orientations du mandataire et de convenir des chantiers de travail pour mieux configurer ces orientations.
  - La troisième, et dernière rencontre a porté sur la MRC et en corollaire sur les mécanismes de concertation entre la communauté rurale et l'agglomération urbaine.
- Des rencontres individuelles (17)

  Dès après la première rencontre collective, une tournée de toutes les mairies a été entreprise dont l'objectif était de mieux connaître la situation et la position des villages et des villes à l'aide du cadre de discussion de type analyse stratégique reproduit ici.

  - *Vision* de la position concurrentielle du village ou de la ville et ses conditions critiques

    Comment faire face à la concurrence, au Québec et en région, aux points de vue économique, des services et de la taille des villes ?
    Quels sont les enjeux ?
  - *Intérêts* à préserver

    Ce qui doit être préservé, quel que soit le modèle retenu.

    Quels sont les *problèmes* à régler…pour améliorer la situation.

    En gestion de la corporation municipale (services, fiscalité…)
    En développement de la collectivité .

---

[1] Madame Louise Harel, ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre responsable des Ainés, lettre adressée à monsieur André Thibault.

[2] La réorganisation municipale, Changer les façons de faire pour mieux servir les citoyens, Gouvernement du Québec, 2000

- *Appartenance des citoyens*.
  Conditions et moyens pour assurer qualité de vie et appartenance des citoyens.
- Les *services municipaux*: enjeux et perspectives
  Qualité/coûts, organisation...
- La *fiscalité*: enjeux et perspectives.
- Les *modèles d'organisation municipale*: objectifs, principes et configuration.
- Toute question jugée utile.

- Quatre chantiers de travail
  Les chantiers ont porté sur la Communauté rurale, la Ville centre et la MRC. En cours de route, un chantier s'est ajouté sur la question de l'appartenance des villes périurbaines.
- La démarche a consisté en l'analyse de plusieurs sources d'information et de données pour appuyer les rencontres et les chantiers et définir les orientations du présent rapport.

Le territoire

Le territoire à l'étude est celui de la MRC de Francheville est délimité au nord par le territoire de la MRC du Centre-de-la-Mauricie et celui de la MRC de Mékinac, au sud du Saint-Laurent par les MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska, à l'est par la MRC de Portneuf et à l'ouest par la MRC de Maskinongé.

Il comprend les seize municipalités suivantes.

Les rurales

37005 Sainte-Anne-de-la-Pérade
37010 Saint-Prosper
37015 Saint-Stanislas
37020 Sainte-Geneviève-de-Batiscan
37025 Batiscan
37030 Champlain
37035 Saint-Luc-de-Vincennes
37040 Saint-Narcisse
37045 Saint-Maurice

Les péri-urbaines

37050 Sainte-Marthe-du-Cap
37075 Pointe-du-Lac
37080 Saint-Étienne-des-Grès.
37060 Saint-Louis-de-France

Les urbaines

37065 Trois-Rivières
37055 Cap-de-la-Madeleine
37070 Trois-Rivières-Ouest

Font partie de la RMR de Trois-Rivières les villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest, Sainte-Marthe-du-Cap, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France et les villages de Saint-Maurice et de Champlain. La Ville de Bécancour est aussi membre de cette RMR bien que généralement son appartenance à une région administrative différente la place à part.

Le territoire de la MRC de Francheville s'étend sur une superficie de 1124 kilomètres carrés.

Caractéristiques démographiques

La population de ce territoire est de 143,343 personnes réparties de la façon suivante.

Figure 1 : Répartition de la population en 2000 selon les catégories de municipalités de Francheville

CATÉGORIE[3]	POPULATION	POURCENTAGE
rurales(9)	12 213	8.52%
périurbaines (4)	24 915	17,38 %
urbaines (3)	106 215	74,10%
total (16)	143 3434	

L'Étude des données démographiques du territoire de la MRC de Francheville (avril 1998) indique que

> de 1961 à 1991, le développement de la population de la M.R.C. de Francheville s'est effectué de façon relativement constante d'une décennie à l'autre, avec des augmentations respectives de 8,71 %, 7,35 % et 7,98 % (...). Comparativement à l'ensemble du Québec durant la même période, les effectifs de la M.R.C. s'accroissent moins rapidement (26,03 % contre 31,12 %). Dans l'ensemble, la population de la M.R.C. a gagné 28 390 nouveaux résidants passant de 109 080 à 137 470 individus. L'évolution récente des effectifs de 1991 à 1996 est caractérisée par un accroissement de plus de 3000 personnes qui correspond à un taux de variation de 2,20 %, soit légèrement inférieur à celui du Québec.
>
> La répartition de la population de la M.R.C. par groupes d'âge est comparable à l'ensemble des territoires municipaux du Québec de 1961 à 1991 (...). Les jeunes âgés de O à 19 ans décroissent au fil des ans au profit de l'augmentation substantielle des groupes d'âge subséquents. Entre 1991 et 1996, on note cependant que certains jeunes groupes d'âge affichent des augmentations, dont notamment ceux de O à 4 ans et de 15 à 19 ans avec respectivement 0,6 % et 19,8 %. Pour sa part, le groupe des 25 à 34 ans diminue dans une proportion de 17,9 %.
>
> Comme pour la province de Québec, le vieillissement de la population est pressenti dès 1971 dans la M.R.C. de Francheville. La base des pyramides d'âge (...) se rétrécit graduellement jusqu'en 1996 alors que les groupes d'âge du sommet prennent de plus en plus d'importance durant la même période. [4]
>
> (...)
>
> Enfin, selon les perspectives démographiques établies par le Bureau de La Statistique du Québec, la M.R.C. de Francheville connaîtrait une augmentation de sa population estimée à 12,7 % de 1991 à 2016, comparativement à 17,1 % pour l'ensemble du Québec. Les effectifs de la M.R.C. passeraient ainsi de 140 884 à 158 814 individus durant cette période. Cet accroissement de population diminuerait cependant progressivement au fil des ans jusqu'en 2016. [5]

- *Il faut retenir :décroissance lente et vieillissement.*

Par ailleurs, si on examine le taux de variation de la population dans chacun des villages et chacune des villes de la MRC, il apparaît clairement trois phénomènes.

- *Une diminution constante de la population en milieu rural*
- *Une diminution de la population dans la ville de Trois-Rivières*

---

[3] Source : La Municipalité Régionale de Comté de Francheville, 2000

[4] Étude des données démographique du territoire de la MRC de Francheville (Avril 1998), p. 3.

[5] idem p. 19

- *Une augmentation de la population dans les villes du pourtour de Trois-Rivières.*

Figure 2 : variations de la population en %, pour chacune des municipalités de Francheville

Villages ruraux	1961-91	1991-96	1996-2000[6]
Batiscan	-28,15	4,65	0,0
Sainte-Anne-de-la-Pérade	-26,34	-2,26	1,0
Saint-Prosper	-48,18	-9,40	-2,1
Saint-Stanislas	-30,69	-4,84	-1,2
Sainte-Geneviève-de-Batiscan	-16,02	-5,50	3,4
Saint-Luc-de-Vincennes	-15,88	0,80	-2,1
Saint-Narcisse	-8,31	-1,26	-3,2
Champlain	7,19	1,23	-2,8
Saint-Maurice	33,52	4,33	0,4
Villes péri-urbaines			
Sainte-Marthe-du-Cap	234,1	5,94	5,7
Pointe-du-Lac	182,57	8,59	9,2
Saint-Louis-de-France	269,65	8,46	5,2
Saint-Étlenne-des-Grès	126,58	6,70	1,1
Villes urbaines			
Trois-Rivières	-12,36	-2,09	0,1
Trois-Rivières-Ouest	390,35	14,10	4,6
Cap-de-la-Madeleine	25,18	-0,85	0,9

À l'évidence, il y a décroissance de la population dans le milieu rural (l'exception de Sainte-Geneviève peut s'expliquer par l'installation de services publics de santé durant la récente période) et croissance de l'urbanisation, particulièrement dans les villes dont les territoires permettent la construction.

Caractéristiques sociales

Point n'est besoin de démontrer la grande homogénéité. de la population de cette MRC : les gens sont presque tous francophones et l'immigration d'étrangers est peu présente.
Les profils socio-économiques produits par la Régie de la santé et des services sociaux de la Mauricie[7] et du Cœur-du-Québec mettent en évidence les points suivants pour la MRC de Francheville

Figure 3 :Quelques indicateurs du profil social de la MRC et de ses trois districts socio sanitaires (1996)

	Revenu familial moyen	% de faible revenu	Études post-secondaires	Chômage 15 ans et +	Chômage 15-25 ans	Mono parentale enfants	Espérance de vie (ans)
Québec	49,261$	19,4%	20.2%	11,8%	19,0%	20,5%	77,8
Francheville	46,689$	19,0%	18.9%	12.3%	21,8%	22,4%	78,5
Des Chenaux	41996$	10,9%	10,0%	11,8%	20,2%	12,2%	79,3
Trois-Rivières	48,348$	19,8%	22,6%	12,0%	21,7%	25,1%	78,0
Cap-de-la-Madeleine	45,165$	19,7%	14,6%	12,6%	22,2%	20,5%	78,2

Dans l'ensemble la population de la MRC présente des conditions de vie légèrement plus difficiles que dans l'ensemble du Québec. **Les chiffres récents de chômage, ont longtemps fait de Trois-Rivières la**

[6] Le niveau de population est celui établi par décret du gouvernement sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec (décret 1347-99, 8 décembre 1999).
[7] http://www.rrsss04.gouv.qc.ca/LaRegion/CertainesDonneesSocioSanitaires.html

tenante du titre de capital du chômage. Bien que le taux soit moins élevé, à ce jour, l'égard av l'ensemble du Québec reste sensiblement le même.

- *Un effort important s'impose pour le redressement économique du milieu urbain.*
- *Ici encore, il faut constater des différences marquées entre le milieu rural et urbain.*

Caractéristiques institutionnelles.

La MRC de Francheville bénéficie de l'ensemble de la gamme des institutions publiques scolaires, socio sanitaires et de services gouvernementaux. Plusieurs de ces institutions ont une portée régionale et supra régionale. Notamment, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières (CHRTR), le CEGEP de Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) offrent leurs services et reçoivent des usagers des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec et de l'extérieur de ces régions.

- *Les ressources institutionnelles du noyau urbain témoignent de son rayonnement régional et supra régional et de sa prétention à occuper une place au Québec.*

Trois villes de la RMR : Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et Cap-de-la-Madeleine offrent des programmes d'études secondaires sur leurs territoires. Certains établissements scolaires se sontdonnés un caractère spécialisé et offrent leurs services à l'ensemble du territoire (De-La-Salle et Sainte-Ursule).

- *La fusion déjà réalisée des Commissions scolaires s'inscrit dans l'unicité de la zone urbaine.*

Par ailleurs, il faut noter que la partie rurale de la MRC a plusieurs fois été confrontée à la précarité des services publics sur son territoire. Ce secteur contient très peu d'institutions scolaires.

- *La présence des institutions publiques y revêt une importance capitale puisqu'elle assure avec d'autres services, tels la poste, le comptoir financier, le centre communautaire et le lieu du culte la pérennité du village. Voilà un défi particulier au secteur Des Chenaux*

C'est dans cette dynamique que se sont engagées certaines municipalités du Québec, telle Batiscan pour exiger des autorités le maintien des activités de leur école primaire.

Le navettage[8] *et* l'interdépendance

Un regard sur les déplacements des travailleurs à l'intérieur et à l'extérieur de la MRC indique avec clarté

- *Le rôle de centralité des villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest;*
- *l'interdépendance de ces trois villes ;*
- *le statut de ville dortoir des villes périurbaines ;*
- *la relative spécificité du secteur Des Chenaux et de Saint-Étienne-des-Grès.*

Figure 4 : Origine des travailleurs par municipalité et %.

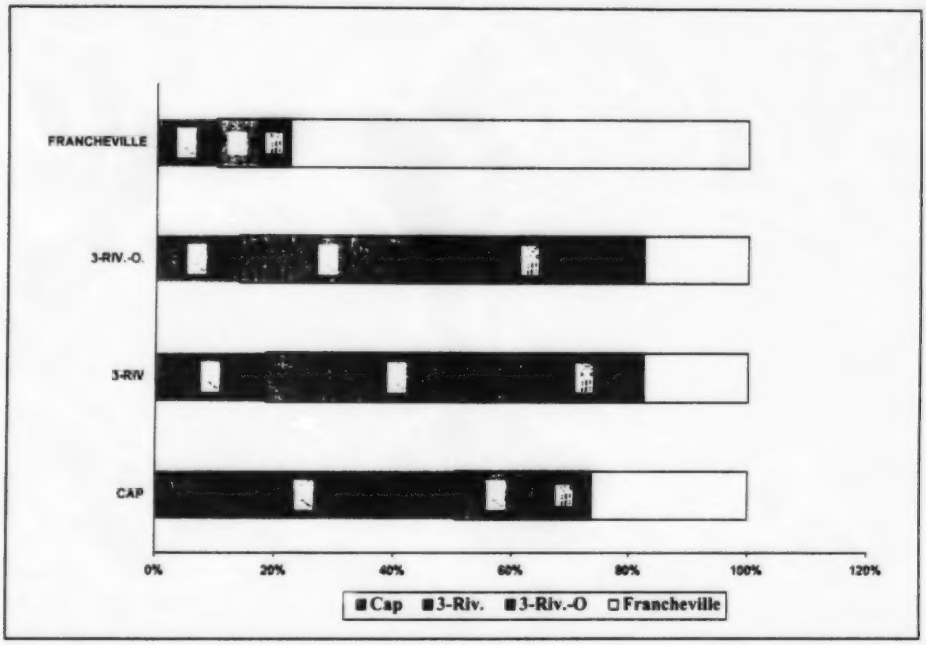

Dans ce premier tableau, est mis en évidence le rôle de centralité des trois villes. En effet, on constate que la main-d'œuvre qui travaille au Cap-de-la-Madeleine est issue à 50 % des autres villes de la MRC, à 56 % à Trois-Rivières et que ce pourcentage grimpe à 62 % à Trois-Rivières-Ouest.

Au navettage pour le travail, il faut ajouter le navettage commercial et de loisir. Les trois centres d'achat (Les Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Galeries du Cap) et les zones commerciales qui les entourent constituent des lieux régionaux de convergence. Par exemple, qui fréquente les cinémas ou les supermarchés entrepôts le fera majoritairement hors Trois-Rivières. Par ailleurs, le centre-ville de Trois-Rivières constitue sans conteste le centre récréo culturel de l'agglomération et plus…

Enfin, la concentration à Trois-Rivières de grandes industries (trois usines de pâtes et papier) et des institutions publiques régionales tel le CEGEP, l'UQTR et le CHRTR explique que 40 % des travailleurs du Cap-de-la-Madeleine, 51 % de ceux de Trois-Rivières-Ouest et 61 % de ceux de Trois-Rivières y trouvent leur emploi.

[8] Les données sur la navettage sont tirées de la MRC de Francheville et sont appuyées sur les travaux de l'Institut de la statistique du Québec, Mouvement par le mode de transport, recensement de 1996, BSQ11R.ivt, CD-ROM

Un regard sur la circulation aux principaux points de passage entre les trois villes centre confirme l'intégration du tissu urbain de chacune d'elles. À l'évidence, il y a du navettage fort et évident dans tous les sens en zone urbaine.

Figure 5 : Taux de circulation journalière aux principaux points de passages entre les villes centrales

segment/ année	1988	an 1992	an 1995	an 1998
Pont Laviolette	22190	24960	29000	
40/Des Récollets	29870	39000	42000	89000
40/Centre-Ville	n.d.	n.d.	46000	
Pont Radisson	n.f.			58600
Pont Duplessis		26570	28000	
40/Thibeau	31250	33370	37000	41640
40/Courteau	15910	21371	21700	23660

Le rôle central des trois villes de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest s'accentue quand on regarde les données de navettage des ruraux et des périurbains. Ainsi 36 % des ruraux travaillent dans ces trois villes et entre 70 et 80 % des travailleurs des villes périurbaines y œuvrent.

Figure 6 : navettage des travailleurs des villes périurbaines

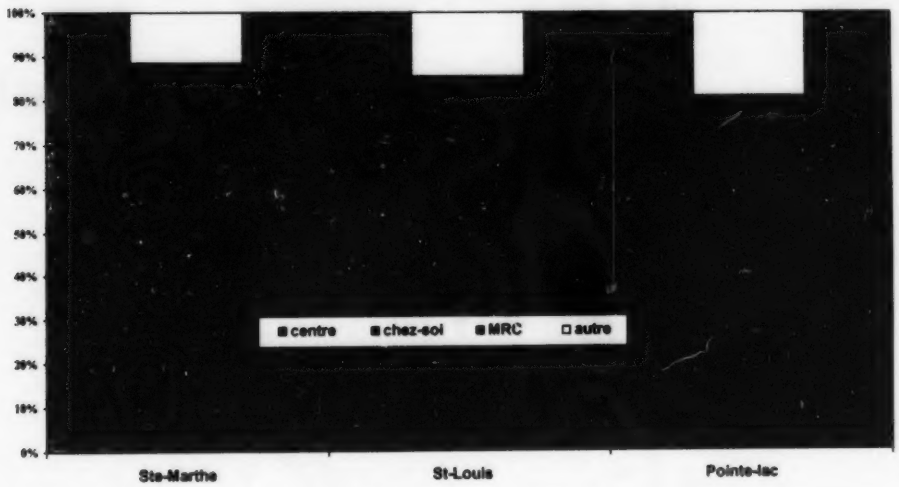

Figure 7 : Navettage des travailleurs de Saint-Étienne-des-Grès

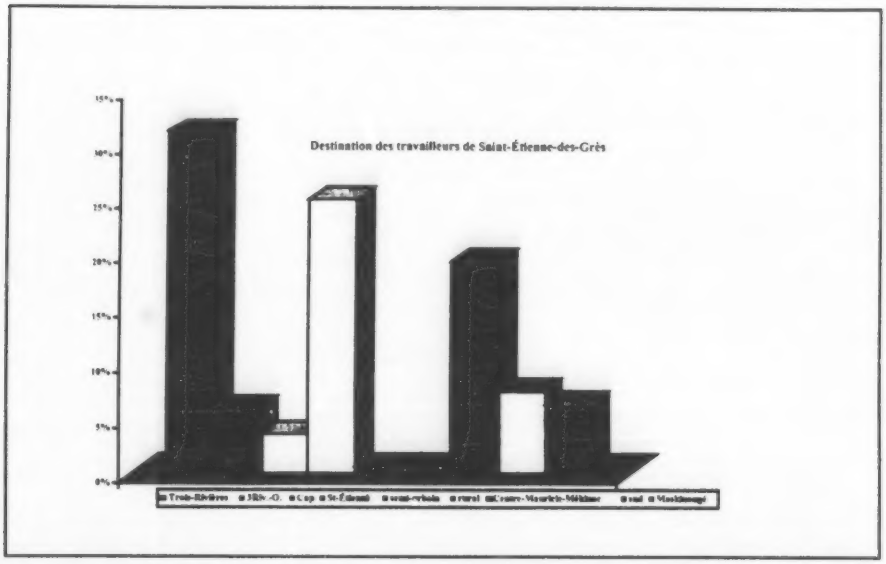

- Le cas de la ville de Saint-Étienne doit être plus nuancé. Cette minicipalité a une plus grande diversité économique et l'analyse du navettage confirme que ses citoyens sont largement actifs chez eux et dans d'autres MRC.

Caractéristiques économiques.

La nature de l'activité économique des villes et villages se manifeste, notamment, au travers la répartition de leur richesse foncière. Le tableau qui suit est assez éloquent.

Figure 8 : Répartitions de la richesse foncière des villes périurbaines et des villages

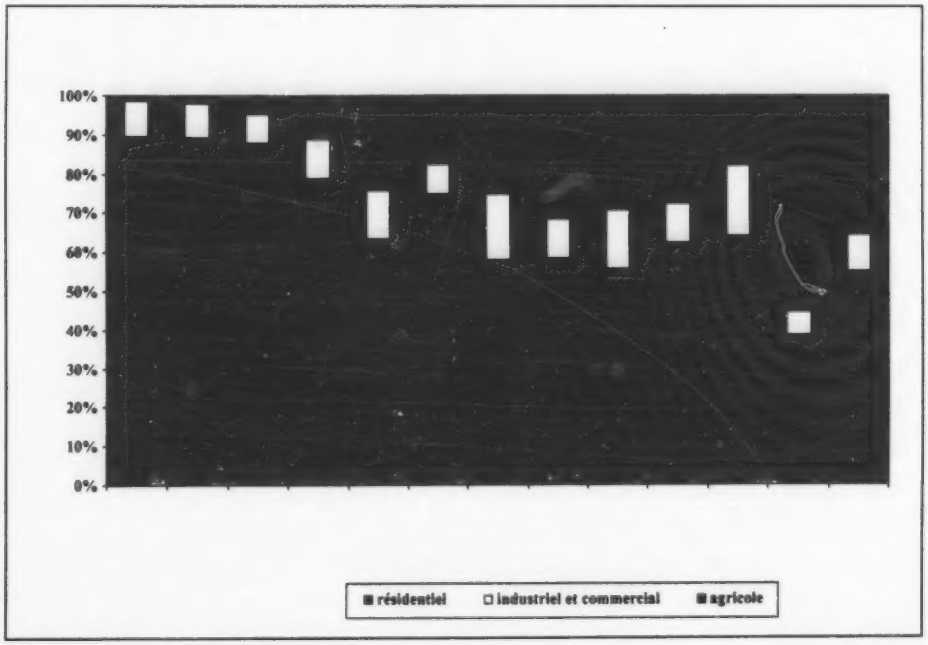

À l'évidence, les villes périurbaines de Pointe-du-Lac, Sainte-Marthe et Saint-Louis-de-France ont une activité économique qui tout au plus correspond à l'activité commerciale de proximité, leur vocation première étant la résidence. Si, en cours de démarche, on a pu envisager que ces villes puissent se confondre avec celle des villages ruraux, il faut reconnaître clairement que ce ne sont pas des villes rurales et que leurs intérêts sont tout à fait ceux de villes dortoirs. Le navettage de leurs citoyens vers les trois villes centrales confirme tout aussi cette vocation de villes dortoirs dans l'agglomération urbaine.
La portion agricole des villages est significative, alors que la portion industrielle et commerciale varient de l'un à l'autre.

Figure 9 : Répartitions de la richesse foncière 1998 des villes urbaines et périurbaines.

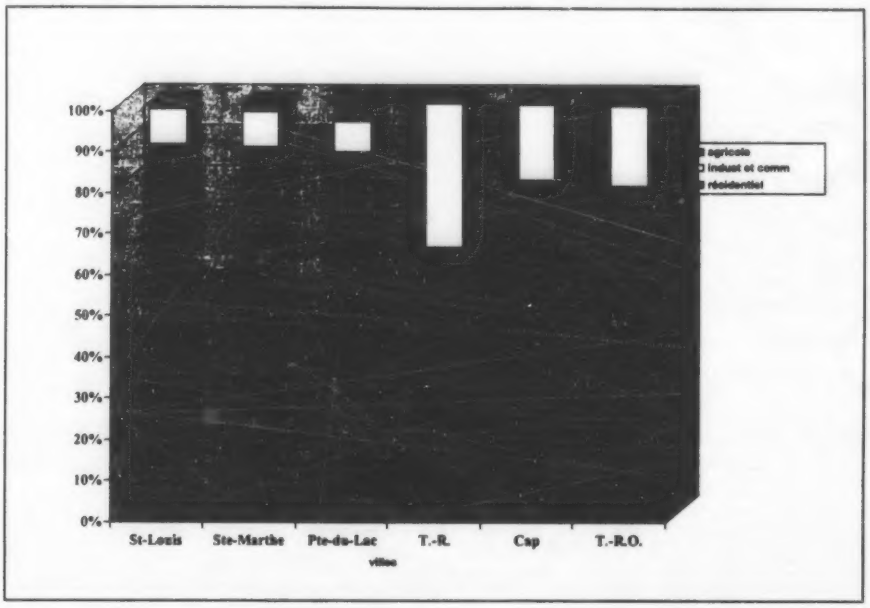

Le tableau qui précède confirme le rôle résidentiel des villes de Pointe-du-Lac, Sainte-Marthe et Saint-Louis-de-France et leur minime activité agricole. Il indique aussi le rôle commercial et industriel prédominant des trois villes centrales et explique le haut nombre d'emplois à Trois-Rivières.

- *Les derniers deux tableaux démontrent l'existence de deux zones distinctes dans la MRC : la zone rurale et la zone urbaine.*
- *La zone rurale est formée des villages du secteur Des Chenaux*
- *La zone urbaine est formée des six villes de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest, Pointe-du-Lac, Sainte-Marthe et Saint-Louis-de-France.*
- *La ville de Saint-Étienne-des-Grès, bien que fortement orientée vers le noyau urbain, constitue un cas à part.*

La fiscalité

Un examen du taux global de taxation (TGT), mesure permettant de comparer les villes, il est possible de déterminer les zones de fiscalité dans le territoire de la MRC. Ajouter à cette mesure celle des dépenses per capita et d'une connaissance plus fine des services offerts, on peut estimer le niveau de service (un examen des réseaux d'eau et d'égout, des ententes à propos des déchets, de la police et du réseau routier permettra de raffiner la connaissance du niveau de service).

Figure 10 : Comparaison du taux général de taxation des villes de la MRC[9]

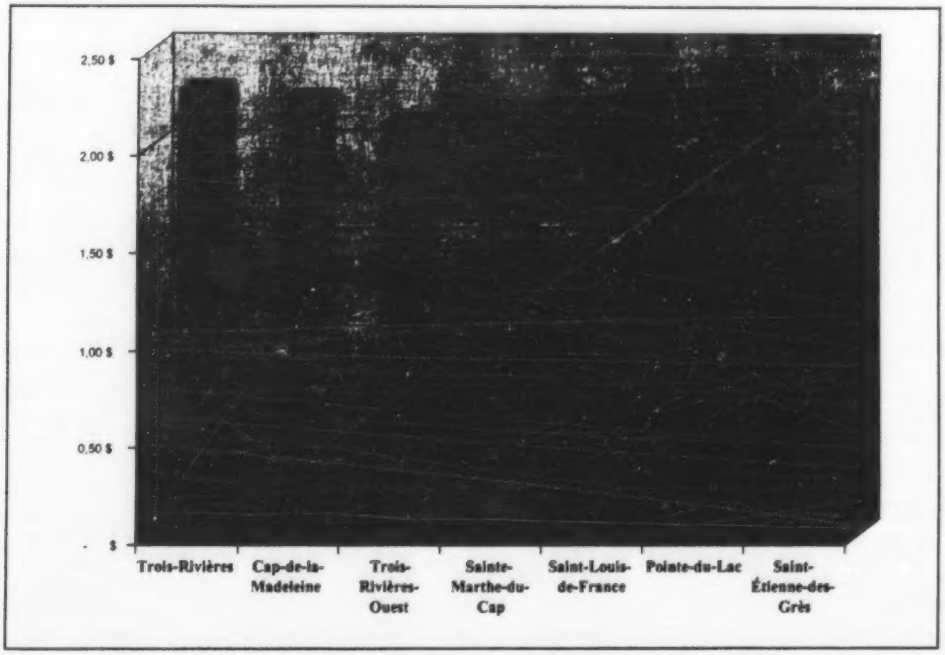

Figure 11 : Répartitions de la TGT et des charges fiscales des villes urbanisées[10]

villes	population	TGT(00)	Charge fiscale moyenne	Dépenses per capita
Trois-Rivières	48 475	2,30 $	1 817,00 $	1 173,00 $
Cap-de-la-Madeleine	33734	2,26 $	1 714,00 $	806,00 $
Trois-Rivières-Ouest	24006	2,13 $	1 787,00 $	740,00 $
Sainte-Marthe-du-Cap	6528	1,96 $	1 478,00 $	539,00 $
Saint-Louis-de-France	7704	2,11 $	1 516,00 $	666,00 $
Pointe-du-Lac	6819	1,97 $	1 457,00 $	695,00 $
Saint-Étienne-des-Grès	3864	1,44 $	934,00 $	476,00 $

[9] tiré des profils financiers 2000 des municipalités, http://mamm.gouv.qc.ca/mam-bin/repertpf.pl
[10] idem

- *Les tableaux qui précèdent indiquent le peu d'écart de fiscalité entre les villes centrales tout en reconnaissant les coûts plus importants de Trois-Rivières.*
- *Ces tableaux attirent aussi l'attention sur le fait que les coûts des péri urbains (sauf ceux de Saint-Étienne-des-Grès) sont assez près de ceux des villes centrales même si leurs citoyens de ne bénéficient pas du même niveau de services. En effet, les transports en commun sont absents de ces villes. Les frais de police qui font l'objet d'entente avec soit Cap-de-la-Madeleine ou Trois-Rivières-Ouest sont chargés au coût marginal. Les infrastructures artérielles, sanitaires (eau et égouts) ne sont pas complétées sur l'ensemble du territoire de ces villes périphériques. Enfin, ces villes ne participent pas aux coûts des équipements supra locaux.*

Figure 12 : Fiscalité du secteur rural[11]

	TGT	Charge fiscale moyenne	Dépenses per capita	Population
Batiscan	1,38 $	845,00 $	615,00 $	**900**
Champlain	1,24 $	1 027,00 $	652,00 $	**1 561**
St-Anne	1,44 $	706,00 $	559,00 $	**2 186**
Ste-Geneviève	1,50 $	786,00 $	640,00 $	**1 066**
St-Luc	1,45 $	794,00 $	626,00 $	**617**
St-Maurice	1,43 $	857,00 $	495,00 $	**2 299**
St-Narcisse	1,32 $	745,00 $	593,00 $	**1 899**
St-Prosper	1,01 $	419,00 $	719,00 $	**519**
St-Stanislas	1,35 $	646,00 $	799,00 $	**1 166**
moyenne	**1,35 $**	**758,33 $**	**633,11 $**	
écart type	**0,15 $**	**166,64 $**	**87,93**	

- *Hormis Saint-Prosper dont la portion de richesse foncière agricole est de 46 %, il est aussi clair que la fiscalité des villages du secteur Des Chenaux est peu différente d'un village à l'autre.*

Réseaux et ententes inter municipales

Eau potable

La situation qui prévaut sur le territoire de la MRC de Francheville varie beaucoup d'une municipalité à l'autre quant à l'alimentation et à la distribution de l'eau potable.

- Les municipalités urbaines à l'Ouest de la rivière Saint-Maurice ;
  Trois-Rivières puise son eau dans la rivière Saint-Maurice. Trois-Rivières-Ouest est alimentée par ses propres puits. Pointe-du-Lac possède trois sources d'eau
- Les municipalités urbaines à l'Est de la rivière Saint-Maurice ;
  Cap-de-la-Madeleine, Saint-Louis-de-France et Sainte-Marthe-du-Cap puisent leur eau à la même nappe phréatique. La ville de Sainte-Marthe-du-Cap vend de l'eau à Champlain
- Les municipalités rurales.

[11] idem. Notez qu'aux dépenses de Champlain, les coûts du centre d'enfouissement commun ont été retirés.

La municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade possède quatre sources d'eau potable, permet la desserte d'environ 50 citoyens de Saint-Prosper. La troisième est localisée à l'Est de la rivière Sainte-Anne et alimente l'ancien village. La quatrième source d'approvisionnement provient d'une entente relative à lOn achète de l'eau potable àBatiscan. À Saint-Prosper, sept réseaux privés fournissent l'eau.. À Saint-Luc-de-Vincennes, un système de pointes est utilisé. Trois ententes sont existantes avec Saint-Maurice, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Saint-Narcisse. Dans la municipalité de Saint-Narcisse, huit puits artésiens alimentent 65% de la population et un certain nombre de citoyens Saint-Maurice et Saint-Luc. À Saint-Stanislas, la population (89%) est desservie par deux réseaux distincts. A Champlain, 30% de la population est desservie par Sainte-Marthe-du-Cap, 60% par la municipalité.. À Sainte-Geneviève-de-Batiscan, 50% de la population est desservie par trois puits. La population de Saint-Maurice est desservie à 95% par la municipalité qui a des ententes avec Saint-Luc , Saint-Narcisse et Saint-Louis-de-France À Batiscan, deux puits desservent la population et on a des ententes avec Champlain et Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Ils faut donc noter que

- *les ententes sont nombreuses en milieu rural*
- *le recours à la nappe phréatique est massif*
- *la ville de Trois-Rivières-Ouest procède présentement à l'analyse de l'offre présentée par Trois-Rivières afin de se raccorder à son réseau*
- *bien que le coût de l'eau à Pointe-du-Lac soit bas, cette situation risque de changer à court terme. La municipalité envisage apporter des modifications importantes à la source Saint-Charles ainsi qu'à son réseau de la route 138. Un projet de l'ordre de 5,9M$ est prévu*

Les eaux usées

La situation qui prévaut sur le territoire de la MRC de Francheville varie beaucoup d'une municipalité à l'autre quant à l'assainissement des eaux. Il faut distinguer trois groupes

- Les municipalités membres de la Régie d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain (de Trois-Rivières, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières-Ouest et Sainte-Marthe-du-Cap)
- Les municipalités dont l'assainissement est complété ou partiellement complété (Saint-Louis-de-France, Pointe-du-Lac, Saint-Étienne des Grès, Saint-Maurice et Saint-Stanislas.)

De plus, à Saint-Narcisse, les travaux ont débuté et devraient être finalisés au printemps 2001.

À Saint-Louis-de-France, environ 80% de la population reçoit ce service. À Pointe-du-Lac, les trois étangs accommodent environ 70% de la population. Notez l'importance de la mise au niveau urbain de ces infrastructures.

Dans la municipalité de Saint-Étienne des-Grès environ 25% de la population est desservie. À Saint-Maurice, le tiers de la population bénéficie de ce service. Finalement Saint-Narcisse vient de débuter des travaux. de l'ordre de 3,2M$.

- Les municipalités non desservies.

De municipalités du territoire ne sont pas desservies: Sainte-Anne-de-la-Pérade, Saint-Prosper, Saint-Luc-de-Vincennes, Champlain, Sainte-Geneviève-de-Batiscan et Batiscan.

On remarque que

- *6 des 9 villages ne sont pas desservis par un système d'assainissement des eaux;*
- *les villes périurbaines de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac ne sontpa,s à cet égard, au niveau qui les rendraient comparables au milieu urbain central.*

Déchets

L'ensemble des villes et villages du territoire sont regroupés en deux ensembles : les uns (à l'est du Saint-Maurice) sont membre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie des déchets dont le site d'enfouissement est situé à Saint-Étienne-des-Grès L'autre groupe, a l'est de la Saint-Maurice, a confié à Champlain la gestion d'un site commun d'enfouissement, pluspetit.

Transport en commun.

Un service de transport en commun, sous la gouverne de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, est en opération sur le territoire des villes de Trois-Rivières, de Trois-Rivières-Ouest et de Cap-de-la-Madeleine. La CITF assure aussi le transport adapté sur le territoire qu'elle dessert. Par ailleurs, une navette Bécancour / Trois-Rivières effectue 2 voyages par jour pendant la période scolaire.

- *On remarquera la non desserte des villes périurbaines*

Police

Les trois villes centrales sont desservies par leur propre corps de police. Les trois villes périurbaines achètent au coût marginal les services de ces villes. Saint-Louis-de-France et Sainte-Marthe-du-Cap achètent à Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, à Trois-Rivières-Ouest.

Les villages font appel à la Sûreté du Québec.

- *Par ailleurs, le Document de consultation ministérielle sur l'organisation policière au Québec (2001) propose que toutes les villes de la RMR de Trois-Rivières, à l'exception de Bécancour, « devraient offrir à leurs citoyens les services de police du niveau 2 »(p.32)*
- *Faudra-t-il exclure Champlain et Saint-Maurice ?*
- *Les coûts des villes périurbaines seront sans doute majorés ?*

BIBLIOTHÈQUE
2 7 FEV. 2001
ASSEMBLÉE NATIONALE

Le cadre de référence et d'analyse

Les travaux d'analyse et les recommandations qui suivent ont été bâties à partir d'un cadre de référence qui essentiellement tâchait de répondre à la question : qu'est-ce qu'une ville au Québec en l'an 2001.

Sociologiquement, la ville c'est...

La ville, sociologiquement, constitue le premier lieu de vie des personnes et le lieu des solidarités et de l'organisation de la communauté. En ce sens, elle est le premier lieu de participation citoyenne et d'organisation sociale, ce qui fait dire qu'elle est le premier rempart face à la mondialisation. La première liste de critères qui suit exprime cette réalité, classique de la ville.

- Un milieu de vie pour les personnes
  - Lieu de travail, résidence, commerce et services publics
  - Lieu de socialisation et de solidarité
- Une communauté civile active
  - Consciente des enjeux et organisée.
  - Agissant au plan social, culturel, industriel et commercial
  - Composant avec un tissu social complexe et diversifié .

Un gouvernement local

La gouverne de la ville, en société démocratique, est exercée par le gouvernement municipal qui porte la responsabilité de la reconnaissance du bien commun, de la planification, du positionnement stratégique et de la vitalité de sa communauté, de l'offre de services et d'une gestion efficiente et efficace des fonds publics. Concrètement le gouvernement municipal agit comme

- visionnaire et « en pouvoir » pour assurer la connaissance et la satisfaction du bien commun.
- dispensateur des services de façon pertinente et efficace (fait, fait faire et fait avec...).
- leader et représentant
- démocrate (participation et équité)

Les fonctions municipales

Aujourd'hui particulièrement, la municipalité offre

- des services centraux d'orientation, de planification et de gestion
- des services et des interventions de proximité axés sur la qualité physique et sociale du milieu de vie
- une fiscalité juste et équitable
- des choix et une gestion axés sur la performance
- des interventions pour assurer la participation et la communication civiques
- des interventions pour assurer le développement économique et le positionnement stratégique externe de la ville.
- des interventions pour assurer le développement social.

Services centraux

Certains services sont centraux pour une meilleure planification, une optimisation des expertises, des économies d'échelles et une harmonisation de gestion

Les principaux services centraux reconnus sont

- Sanitaires et sécurité

  eau, égout, propreté, déchets, police, incendie
- Services de transport

  Circulation, stationnement et transport en commun
- Socio-culturels centraux

  Corporation culturelle, salle de spectacles, d'exposition de forum

  Bibliothèque centrale, programmes en patrimoine, etc.

  Centre-ville, vie culturelle, lieux et organisations sociales
- Urbanisme

  orientations stratégiques et règles d 'urbanisme (parcs, places, permis afférents)
- Interventions politiques économiques et sociales

  Représentations externes auprès de gouvernement, des instances économiques, culturelles et sociales.

Services de proximité

Certains services sont décentralisés pour assurer une meilleure approche client, préserver le caractère des quartiers et offrir un choix aux personnes.

Ces services visent à maintenir la qualité et le caractère diversifié des milieux de vie

- Soutien au bénévolat citoyen en services sociaux, loisirs, habitation, etc.

  Encadrement, financement, reconnaissance...
- Adaptation des services et efforts pour assurer leur intégration et la réduction des effets de « silos » dans les milieux de vie.On parle de déconcentration.
- Parcs, police, sécurité et espaces communautaires…
- Soutien et encadrement des espaces commerciaux de quartier
- Accès aux services individuels

  Permis, paiement…(guichet unique)

Interventions économiques

La municipalité peut accomplir plusieurs fonctions dans son rôle d'actrice du développement économique. Ces fonctions sous-tendent une vision stratégique et une capacité de réaction rapide et de qualité devant les menaces et les opportunités (c'est de l'action stratégique d'autant plus importante dans un univers en mouvance accélérée).

Les fonctions économiques et stratégiques requièrent une intervention centrale.

- Au plan industriel

  Planification, développement et gestion des infrastructures industrielles municipales

  Soutien aux PME et aux entrepreneurs et culture entrepreneuriale

  Positionnement dans les réseaux et choix stratégiques
- Au plan des services publics

  Représentation et soutien pour le développement des services publics des autres gouvernements
- Au plan du commerce

  Planification, développement et gestion des zones commerciales

  Services, aménagement et soutien en *tourisme*.

Performance: critères pour l'analyse

- Les résultats atteints sont efficients et efficaces.
- Les coûts répondent aux standards reconnus dans le milieu (benchmarking)
- Services et coûts en harmonie avec la population

Certains services sont décentralisés pour assurer une meilleure approche client, préserver le caractère des quartiers et offrir un choix aux personnes.

Constats et recommandations

Recommandation : distinguer l'urbain et le rural.

L'ensemble des analyses précitées et la nature évidente des préoccupations de gouvernance et stratégiques des municipalités de la MRC de Francheville amène la recommandation suivante :

- **Il est recommandé que l'on considère que les municipalités de la MRC de Francheville forment deux ensembles distincts et complémentaires : l'un est rural, l'autre est urbain.**
- Les municipalités rurales sont les suivantes :

  37005 Sainte-Anne-de-la-Pérade
  37010 Saint-Prosper
  37015 Saint-Stanislas
  37020 Sainte-Geneviève-de-Batiscan
  37025 Batiscan
  37030 Champlain
  37035 Saint-Luc-de-Vincennes
  37040 Saint-Narcisse
  37045 Saint-Maurice
  37080 Saint-Étienne-des-Grès[12].

- Les municipalités appartenant au milieu urbain sont :

  37050 Sainte-Marthe-du-Cap
  37075 Pointe-du-Lac
  37060 Saint-Louis-de-France
  37065 Trois-Rivières
  37055 Cap-de-la-Madeleine
  37070 Trois-Rivières-Ouest

[12] Saint-Étienne-des-Grès a la capacité de jouer un rôle de pôle rural.

Le milieu rural : constats

État des lieux

Au début de l'année 1999, après plusieurs mois de travail et une large participation publique était publié le plan stratégique du secteur Des Chenaux sous la gouverne de la MRC et du CLD de Francheville. On y décrivait ainsi l'état des lieux.

> [13]Pour le secteur des Chenaux, les 9 municipalités représentent 12 301 habitants, soit 9 % de la population urbaine et périurbaine de la MRC de Francheville. Il va sans dire que le poids démographique urbain pèse lourd dans les décisions que la MRC doit prendre. Si la population urbaine (les trois villes soeurs) a augmenté de 18 %, la périurbaine (Pointe-du-Lac, Sainte-Marthe, Saint-Étienne-des-Grès et Saint-Louis-de-France) a grimpé en flèche à 205% alors que la population rurale a diminué de 14%.
>
> Le secteur des Chenaux connaît une forte baisse de ses effectifs âgés de 0 à 24 ans et possède une population âgée plus importante que les autres groupes d'âges. La dynamique démographique désavantage notre secteur rural.
>
> Au chapitre de l'emploi, le revenu moyen d'emploi est nettement plus avantageux chez les résidants des localités périurbaines. Il est moyen dans les centres villes et désavantageux dans le secteur des Chenaux. En plus, les emplois manufacturiers dans le secteur des Chenaux ne représentent que 6 % des emplois de la MRC. Même si la production agricole dans le secteur des Chenaux est très performante, les emplois ne suivent pas et, encore moins, ceux reliés à la transformation. Si le taux de chômage est légèrement inférieur (12,3 %) à celui du secteur trifluvien (13,5 %), c'est parce que plusieurs travailleurs œuvrent à Trois-Rivières. Le secteur rural devient en quelque sorte une banlieue résidentielle, ce qui risque d'éroder son identité et sa spécificité.
>
> Cependant le monde rural est appelé à un avenir prometteur. Il présente un milieu de vie différent de celui de la ville et des personnes ont décidé de s'y établir, d'y vivre et de s'y développer. Durant la période de 1971 à 1991, la population des localités de moins de 2500 habitants a augmenté de 32 % pour totaliser 1 544 752 personnes en 1991 soit 22 % de la population du Québec. On observe le même mouvement aux États-Unis.
>
> Dans le secteur des Chenaux, cette augmentation ne se concrétise pas encore de façon claire dans les statistiques. Il appartiendra à ce secteur de faire preuve d'attraction grâce à son dynamisme et à la qualité de vie qu'il peut offrir aux nouveaux ruraux. Cependant, la qualité des entrepreneurs, les bâtisses industrielles disponibles et les ressources de support à l'entrepreneurship peuvent permettre tous les espoirs.
>
> Nous vivons déjà un monde rural moins agricole. En 1956, on comptait 122 617 fermes agricoles au Québec, en 1996, il n'en reste plus que 35 991. Si on dénombre environ 40 000 agriculteurs, il y a pourtant 1500 000 personnes qui vivent en milieu rural. Par contre, les activités agricoles génèrent de moins en moins d'emplois directs car les technologies modernes ne permettent plus d'atteindre les niveaux d'emplois élevés que nous avons déjà connus. Les conflits entre les impératifs de production agricole et les autres intérêts vont s'entrechoquer si on ne parvient pas à favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'activité agricole, le tourisme, la production manufacturière, la protection et la mise en valeur de l'environnement de même que les services. Dans le secteur des Chenaux, cette observation se vérifie en tout point et le défi est identique au reste du Québec.

---

[13] DES CHENAUX, UN ESPACE RURAL..., MRC de Francheville, p.3

Le retour de nombreux urbains vers la campagne pour une meilleure qualité de vie nécessitera une gestion délicate pour ne pas transporter la ville à la campagne (mentalité et type d'utilisation de l'espace) d'une part et ne pas cantonner le milieu rural dans les activités traditionnelles qu'on lui connaissait à savoir, l'agriculture et la forêt et c'est tout à l'avantage du monde rural. Ce nouveau phénomène de « rurbanisation » nous appelle à la prudence.

Cet état de fait et cette réflexion confirme des constats que la présente démarche a mis en évidence

- *La solidarité est essentielle et présente, notamment par un bénévolat citoyen et une disponibilité des employés municipaux.*
- *Les services sont de première ligne et, parfois, il faut les préserver.*
- *Un secteur déjà en synergie par plusieurs ententes intermunicipales.*
- *Le poids politique des ruraux est faible.*
- *Il y a un potentiel à développer solidairement (ex.: tourisme, industries légères).*
- *L'utilisation harmonieuse du sol est un défi constant*
- *Certaines expertises en affaires municipales ont avantage à être en commun*

A la base de ce de secteur rural, il y a les acteurs municipaux et leurs partenaires

- *Des villages généralement en santé financière,*

  Presque tous les villages ont un niveau de dépenses, de charge fiscale et de dette inférieur à leur groupe de référence.

- *Des villages aux personnalités différentes*

  Quelques-uns ont démontré leur capacité à stimuler les solidarités capables de soutenir le développement industriel, d'autres ont agit de même pour maintenir des services publics de première ligne, d'autres ont stimulé le tourisme ou fait œuvre d'originalité dans la gestion de l'utilisation diversifiée et harmonieuse de l'espace

- *Des forces locales évidentes, des interdépendances aussi évidentes*

  Le nombre d'ententes officielles et officieuses entre les municipalités est important

- *Une discontinuité dans le tissu urbanisé*

  La faible densité de population et la distance entre des villages de petite taille oblige le maintien de services et de solidarités de proximité.

- Une contribution équitable de chacun des villages à la richesse du secteur

  Le prochain tableau montre comment la contribution de chacun des villages du secteur en population et en richesse est équilibrée. Champlain, à cause de son secteur résidentiel haut de gamme en bordure du Saint-Laurent, fait une exception qui toutefois n'ira pas en s'accentuant puisque ces espaces disponibles sont limités.

Figure 13: Pourcentage de population et de richesse foncière apporté par chacun des village s Des Chenaux

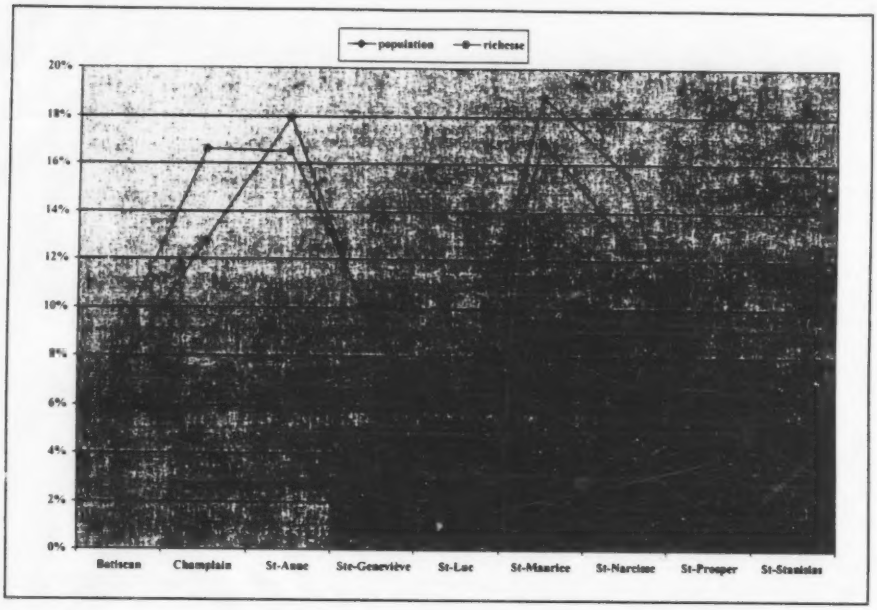

Défis

Le milieu rural a donc des défis stratégiques importants à relever, défis qui ont été démontrés dans les analyses qui précèdent comme dans le plan stratégique du secteur Des Chenaux et la tournée des mairies entreprise au cours de la présente démarche.

- *Le vieillissement de la population*
- *Une agriculture qui s'industrialise dans un contexte de mondialisation et risque de réduire ses retombées locales*
- *Une utilisation du territoire à harmoniser entre les usages agricole, forestier, résidentiel et récréo-touristique dont la cohabitation demande des efforts particulièrement dans un territoire près des centres urbains*
- *Un potentiel touristique à mieux exploiter, particulièrement dans les bassins de rivières comme la Batiscan et la Sainte-Anne.*
- *Des réseaux à assurer (eau, égouts), notamment quant à leur qualité, leur sécurité et dans certains cas leur développement.*
- *Des services publics et commerciaux à préserver et à améliorer particulièrement en première ligne*
- *Un poids politique à renforcer parce qu'il y a urgence de traiter des défis spécifiques au monde rural.*

Recommandation : miser sur la solidarité rurale et créer la Communauté rurale Des Chenaux

- **Il est recommandé de créer la Communauté rurale Des Chenaux fondée sur le membership des villages ruraux du secteur. Ces villages qui lui confient des fonctions stratégiques liées à l'environnement (eau, eaux usées, matières résiduelles), à la sécurité, au développement et à l'aménagement territorial (planification et inspection), à la culture et aux équipements régionaux et enfin, à la planification et au développement stratégique économique.**
- **En conséquence, les villages de Champlain et de Saint-Maurice ne seront plus considérés comme partie de la RMR de Trois-Rivières.**
- **La municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ne peut être classée maintenant dans cet ensemble dans la mesure où elle se situe en discontinuité avec le territoire de la communauté rurale. Toutefois, l'appartenance de cette municipalité devra être précisé dans une perspective plus large que le territoire actuel de la MRC; dans une perspective régionale.**

Recommandations relatives à la communauté rurale des Chenaux

Composition

La Communauté rurale des Chenaux est formée des villages suivants :

37005 Sainte-Anne-de-la-Pérade.
37010 Saint-Prosper.
37015 Saint-Stanislas
37020 Sainte-Geneviève-de-Batiscan.
37025 Batiscan
37030 Champlain
37035 Saint-Luc-de-Vincennes
37040 Saint-Narcisse
37045 Saint-Maurice

Objectifs

- **Assurer le développement socio-économique par une planification et des projets dans les domaines**
  - ***Industriel***
  - ***Commercial***
  - ***Touristique***
  - ***Services publics***
- **Assurer l'aménagement harmonieux du territoire**
  - ***Plan d 'aménagement***
  - ***« plan d 'urbanisme »***
  - ***Inspection***
- **Assurer la sécurité et la police**
- **Partager des services**

- Environnement: eau, eaux usées, matières résiduelles, culture.

Pouvoirs et fonctions

Elle détient les pouvoirs de planification urbaine et économique, de police et de sécurité et les pouvoirs que ses membres lui confieront.

Conseil de la Communauté rurale

- La Communauté rurale est dirigée par un conseil formé des maires des villages qui bénéficient d'un vote chacun.
- Le président ou la présidente de la Communauté est élu pour une période de quatre ans au vote de l'ensemble des membres des conseil des villages membres réunis en collège électorale.

Commissions

- Le Conseil de la Communauté institue obligatoirement les Commissions suivantes
  - Économique
  - Aménagement
  - Réseaux (eau, déchets, circulation…)
- Il peut instituer tout autre commission à son gré.
- Ces commissions sont présidées par un de membres du conseil et composé de membres des conseils des villages et de citoyens.

Information et participation publique

- Les réunions du Conseil de la Communauté sont publiques.
- Annuellement, le Conseil de la Communauté rend compte de son plan de travail et de ses budgets à la population.
- Le Conseil de la Communauté adopte obligatoirement une politique de participation et de consultation de la population sur les plans qu'il doit adopter en vertu de ses obligations de planification.

Financement

- Le financement du fonctionnement de la Commuauté est assuré par une contribution des villages membres.
- *Pour la période de mise en place et considérant le caractère pilote de cette Communauté, il est recommandé un soutien financier de démarrage de la part du Gouvernement du Québec.*

Obligations

- Au cours des 24 mois suivant sa mise en œuvre, la Communauté devra produire un plan d'aménagement de son territoire et une stratégie de développement économique.

Le milieu urbain

État général des lieux

À l'évidence, les objectifs de la réorganisation municipale s'applique au milieu urbain.

- Une vision commune du devenir des collectivités.
- L'instauration de conditions optimales de développement économique.
- Une prise en compte des objectifs de développement durable et d'aménagement.
- Un secteur municipal plus efficace permettant des économies.
- Une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables.

En effet, ce secteur possède tous les atouts pour assurer son positionnement stratégique bénéficiant d'une structure industrielle de plus en plus diversifiée, d'une gamme complète d'institutions publiques (CEGEP, université, centre hospitalier, zones industrielles, port et aéroport) et se situant à proximité de marchés importants au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Avec une population de 127,000 personnes, l'agglomération peut offrir à ses habitants une gamme de services et un milieu de vie de bon niveau susceptible de servir sa capacité de rétention de ses jeunes et d'attraction despersonnes pouvant enrichir son capital social.

Des affinités naturelles et une « ville » sociologique de fait.

- En son centre, **trois villes développées en continuité géographique et historique sont devenues une ville de fait** au fil du temps, grâce à une grande homogénéité de leur population et des aménagements structurants (comme l'autoroute 40).
- Trois villes dont la gamme de services et la fiscalité se ressemblent(voir le tableau 11).
- Trois villes dont les quartiers –milieux de vie- offrent une diversité de choix aux citoyens, non pas dans l'axe est-ouest qui séparent ces villes, mais sans l'axe nord-sud. Bref, trois villes dont la diversité sociologique intérieure est parfois plus grande que celle qui pourrait les séparer. La carte qui suit montre la répartition socio-économique de la population sur le territoire des villes centrales.

Figure 14 : Répartition des zones socio-économiques dans les villes centrales[14]

[14] Direction de la santé publique, Les inégalités dans la région métropolitaine de Trois-Rivières, Régie régionale de la santé et des services sociaux, Mauricie-Bois-Francs, juin 1996, p.7

- Les citoyens de ces trois villes travaillent, résident, consomment des biens et des services, se récréent et se voisinent sans distinction de frontière. La première partie du rapport a fait voir cette réalité.
- Déjà des réseaux comme le transport en commun, la cueillette des déchets et l'assainissement des eaux sont en place. Déjà, les réseaux scolaire et de la santé ont fait leur intégration sur l'ensemble du territoire. Déjà, des collaborations importantes sont en lace en développement économique.
- La question de l'intégration de ces villes pour fonder une nouvelle ville nourrit le débat public local depuis quelques décennies.

Elle revient avec plus de vigueur depuis quelques années à la faveur des transformations rapides de l'économie, de la nécessité de s'y positionner stratégiquement et des transformations des grandes institutions locales et de l'arrivée de nouveaux résidents. Au cours des dernières années on a accentué la coopération inter villes.

Des impératifs économiques et stratégiques

En effet, la restructuration du secteur traditionnel des pâtes et papier a vu la fermeture ou le réalignement de ses usines, l'industrie du textile a rétréci comme partout en Amérique du nord. Les pertes d'emplois qui en ont résulté ont stimulé la volonté de diversification tant dans la taille que dans les secteurs des industries et stimulé le besoin de solidarité et d'unité. Les efforts de développement d'une culture entrepreneuriale commencent à porter leurs fruits et la diversification fait de même. Le CLD de Francheville indique qu'on note une augmentation de 49 %[15] du nombre d'établissements manufacturiers, dont 51 % chez les entreprises de moins de 49 employés entre 1992 et 1998 sur le territoire de la MRC, principalement dans la zone urbaine. Plus de la moitié des entreprises employant plus de 100 personnes sont de propriété locale. La croissance du secteur chimique et métallurgique installé majoritairement au parc industriel et portuaire de Bécancour a facilité la diversification industrielle. On notera que plus de 75 % des travailleurs des entreprises de ce parc habitent la zone urbaine.

Dans le domaine touristique, le milieu s'est doté d'instruments structurants comme un centre de congrès et un office de développement touristique et, récemment, d'un commissaire au développement touristique.

Enfin, au plan institutionnel, la consolidation du milieu hospitalier et le développement de laboratoires et de centres de recherche universitaires et collégiaux a mis en place des instruments structurants autant pour l'emploi que pour le développement de l'activité économique.

Pourtant le taux de chômage et de pauvreté restent démesurément élevés.

- Si un certain progrès a été réalisé grâce à la coopération du milieu urbain, force est de constater que cette coopération ne s'est pas faite sans toussotement, sans heurt et sans compromis qui affaiblissent l'efficacité et entrave le rythme de décision aujourd'hui nécessaire dans un univers bougeant en cadence accéléré.
- Par ailleurs, la réorganisation municipale en cours au Québec, place l'agglomération urbaine face à un choix s'il veut maintenir et développer sa position stratégique et son rayonnement.

À peine plus d'une heure le sépare de villes nouvelles importantes que sont Montréal et Québec, à une heure de la couronne est de Montréal, secteur le plus en développement au Québec. De même, le rayonnement régional et supra régional du cœur urbain doit s'appuyer sur une masse critique qui ancre des activités entre Montréal et Québec puis rayonne au nord en Mauricie et au sud dans la frange riveraine du Saint-Laurent de la région du Centre-du-Québec. Un retour au passé nous apprend que cette stratégie économique a, entre autres, justifié la construction de l'autoroute 55 comme infrastructure de rétention au centre du Québec (l'axe nord-sud La Tuque-Sherbrooke) d'activités qui pourraient autrement glisser dans l'axe naturel est-ouest.

[15] note de conférence du directeur-général du CLD

L'appartenance à préserver, l'annexion à éviter.

- Enfin, il est une réalité qui doit être constamment prise en compte et qui a été manifestée tout au long de la démarche : plusieurs citoyens craignent la perte du sentiment d'appartenance à un milieu de vie, souvent chargé d'histoire, dans une ville de taille plus importante. Plusieurs craignent la perte d'identité au profit de la ville de Trois-Rivières, historiquement perçue comme dominante.

À la veille de la célébration des fêtes du 350ième anniversaire de Cap-de-la-Madeleine, après les tumultes de la réforme des institutions scolaire et de la santé, il est tout à fait compréhensible que des craintes soient exprimées et des sentiments heurtés dans l'éventualité de fusions municipales. Ces craintes, au-delà de leur signification immédiate d'inquiétude, manifestent une réalité fondamentale : toute ville qui doit être un milieu de vie pour les personnes, un milieu de développement de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler le capital social par le renforcement du sentiment d'appartenance à son quartier et à sa ville et par le renforcement de la participation sociale des citoyens (l'esprit civique).

Ces craintes doivent être prises au sérieux et rappellent que, si la ville s'agrandit, elle ne pourra être dirigée de la même façon qu'une petite ville, que si le positionnement externe et l'efficacité de gestion des services et réseaux municipaux justifient l'intégration, la ville milieu de vie doit garantir par des mécanismes formels la qualité et la diversité de vie de proximité et de participation civique.

Par ailleurs, les expériences passées de fusion ou même d'annexion montrent que les citoyens ont gardé et défendu l'appartenance et la spécificité sociale et culturelle de leur coin de ville. Les Lavallois vivent à Sainte-Rose ou à Vimont, nos voisins de Bécancour vivent, disent-ils quotidiennement, à Gentilly ou Saint-Grégoire, cela trente ans après la fusion. A Montréal, il y a plus de différence entre le quartier du Plateau-Mont-Royal et celui d'Hochelaga-Maisonneuve qu'entre les premiers quartiers de Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest. La maintien de ces différences est une condition gagnante de la création de toute nouvelle ville, au plan social et culturel et au plan de la qualité de vie.

- Faut-il rappeler la différence entre fusion, où des villes en fondent une nouvelle, et annexion où une ville en absorbe une autre.

- Une autre crainte exprimée vient des fonctionnaires, blancs et bleus, des villes.

Ces personnes sont la personnification des services municipaux pour plusieurs citoyens et ne sauraient inutilement être éloignées des citoyens qu'elles servent, le cas échéant. Depuis trente ans, toutes les réformes de l'administration publique dans les pays industrialisés compte sur la participation des fonctionnaires pour assurer la définition et la prestation de services plus efficients et plus efficaces à la population. Comme dans l'entreprise privée, il est reconnu que plusieurs solutions aux problèmes peuvent venir des employés. Cette contribution sera sans doute fort utile dans la période de transformation qui s'amorce.

En effet, nos travaux ont permis de constater que les différentes villes ont développé des expertises diversifiées qui pourront bénéficier à l'ensemble.

La fiscalité équitable à assurer

Le Gouvernement assure que l'intégration de villes se fera en douceur évitant des hausses démesurées de taxe et l'imposition des dettes des uns aux autres. Il importe de s'assurer que dans le cas qui nous occupe la ville à venir soit non seulement viable, mais qu'elle réussisse à relever ses défis tout en préservant le pouvoir d'achat de ses citoyens qui dans l'ensemble ont un revenu inférieur à la moyenne québécoise (voir Figure 3).

Or, les simulations[16] sur les « effets fiscaux de regroupement » commandées en cours de démarche indique que pour l'ensemble du territoire central, on peut prévoir un gain de 8,4 % disponible soit pour la

[16] Ces simulations ont été réalisées avec l'hypothèse conservatrice d'un gain de 2,5 % dû à l'élimination des dédoublements, ont tenu compte des effets du pacte fiscal et d'un plafonnement à 5 % des hausses de taxes. Les prévisions sont de –14.7% à Cap-de-la-Madeleine, -6,4 % à Trois-Rivières et – 5,9 % à Trois-Rivières-Ouest.
Le scénarios de regroupement à six donne également des gain à Sainte-Marthe du Cap et à Saint-Louis-de-France.

réduction des taxes, l'amélioration des services ou l'investissement dans le développement. Lesdécisions d'affecter ces disponibilités financières appartiennent aux élus.

- **Dans tous les cas, il apparaît que l'intégration des villes n'entraînera pas de hausse de taxes.**
- **En résumé, l'état des lieux montre, au cœur de la zone urbaine, une ville de fait, sociologiquement et économiquement qui déjà marchait vers son intégration et qui devra maintenir une qualité de vie à ses citoyens malgré une taille plus grande.**

  Il faut comprendre que cette taille est inférieure à celle de la plupart arrondissements de la métropole et de la capitale.

La nécessaire différenciation des urbains et des péri urbains.

- ***En cours de démarche s'est posée la question de l'intégration des villes périurbaines de Saint-Louis-de-France , Sainte-Marthe-du-Cap et Pointe-du-Lac au noyau central.***
- ***Si leur appartenance au milieu urbain ne fait pas de doute, leur statut à l'intérieur de ce milieu mérite s analyses.***

Cette question doit être abordée à partir d'un certain nombre des critères fournis par les objectifs même de la politique de la réorganisation municipale au Québec et les objectifs locaux d'une intégration des villes. Rappelons à nouveau ces objectifs qui sont autant de questions à poser :

- Une vision commune du devenir des collectivités.
- L'instauration de conditions optimales de développement économique.
- Une prise en compte des objectifs de développement durable et d'aménagement.
- Un secteur municipal plus efficace permettant des économies.
- Une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables.

L'intégration des trois villes périphériques assurerait une unité de décision en matière de développement et un meilleur contrôle de l'étalement urbain dans toute l'agglomération N'est-ce pas dans ces villes que se font sentir les plus fortes hausses de population (5.7, 9.2 et 5.2 %) des quatre dernières années (voir Figure 2)? Toutefois, en chiffres absolus, il s'agit de 1393 personnes de plus alors que la hausse dans les trois villes centrales (surtout à Trois-Rivières-Ouest) était de 1495 personnes pour la même période.

Il faut aussi remarquer que, comme Trois-Rivières-Ouest par rapport à Trois-Rivières, Sainte-Marthe-du-Cap s'est urbanisée en continuité avec Cap-de-la-Madeleine.

L'intégration des trois villes contribuerait à une augmentation de quelque 20 % de la population, 15 % de la richesse foncière et 133 % du territoire des villes centrales.

Au plan de la fiscalité, comme cela a été constaté (Figure11), le taux global de taxation des périurbains est assez près de celui des trois villes centrales même si leurs citoyens ne bénéficient pas du même niveau de services. En effet, le transport en commun est absent de ces villes. Les frais de police qui font l'objet d'entente avec soit Cap-de-la-Madeleine ou Trois-Rivières-Ouest sont chargés au coût marginal.

Les infrastructures artérielles, sanitaires (eau et égouts) ne sont pas complétées au niveau des villes centrales sur l'ensemble du territoire de ces villes périphériques. Un examen sommaire des coûts de mise à niveau des villes centrales des services d'eau potable et d'égout des villes périurbaines s'élève à plus de 56,000,000$. Si on considère certains travaux essentiels de voirie (dont l'évaluation est incomplète), il faut ajouter 6,8 millions de $.

Figure 15 : Estimé des coûts de mise à niveau des infrastructures des villes péri urbains[17]

	Coûts de mis à à niveau
Saint-Louis-de-France	36 881 400,00 $
Pointe-du-Lac	23 438 000,00 $
Sainte-Marthe-du-Cap	4 500 000,00 $
total	64 819 400,00 $

Malgré toute leur imprécision, ces estimés sur les seules infrastructures essentielles montrent que l'inclusion des trois villes périphériques et la mise à niveau de ces services représente un effort très important qui équivaut à plus de 10$ du 100$ de richesse foncière des villes périurbaines et 1,76$ de celle des villes centrales.

La participation de Sainte-Marthe au programme métropolitain d'assainissement des eaux et son urbanisation plus concentrée explique les moindres coûts de sa mise à niveau, qui essentiellement porte sur deux interventions. L'une met à niveau le secteur des Prairies, l'autre la complétion de la 5^{ième} rue (de Saint-Malo à Courteau) assure un second accès à l'autoroute pour une meilleure équité envers les zones urbanisées de Sainte-Marthe. Il faut aussi remarquer que, comme Trois-Rivières-Ouest par rapport à Trois-Rivières, Sainte-Marthe-du-Cap s'est urbanisée en continuité avec Cap-de-la-Madeleine.

- *Dans l'ensemble, on comprendra que si, à l'origine, la réforme de l'organisation municipale vise à « une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre les contribuables», particulièrement en faveur de ceux qui assument actuellement les coûts de centralité, dans le cas qui nous touche, ce sont les citoyens des trois villes centrales qui devraient, vraisemblablement, participer à la mise à niveau des villes périphériques.*

La problématique est ici différente de celle des villes, comme Québec ou Montréal qui se fusionnent à des villes urbanisées dotées de l'ensemble des services et dont les citoyens bénéficiaient d'un taux moindre de taxation.

- *Dans cette perspective, bien que du point de vue du développement urbain il soit préférable d'intégrer ces villes, il est bien évident qu'à court terme, les risques de dévier la réforme de ses objectifs ne semblent pas contrôlables.*
- *Par ailleurs, il faut reconnaître que la richesse produite et les services centraux des villes centrales bénéficient proportionnellement aux citoyens des villes périphériques. À ce titre, ces villes doivent participer au financement des activités et des équipements supra-locaux et la mise à niveau des infrastructure de ces villes devra aussi avoir lieu en concertation avec le centre urbain.*
- *La situation des villes périurbaines ne peut toutefois pas être considérée comme permanente. Ainsi un classement en priorité de leur mise à niveau dans le cadre des programmes gouvernementaux et l'évaluation de l'impact réel des coûts de centralité sur la fiscalité de l'agglomération urbaine peuvent changer la problématique.*
- *Dans cette perspective, la mise à niveau de Sainte-Marthe-du-Cap paraît urgente et réalisable immédiatement considérant les moindres coûts engendrés et considérant la situation géographique et historique de cette ville.*

[17] Ces estimés ont été réalisés avec l'aide des services techniques de chacune des villes

Recommandations pour la création d'une nouvelle ville

- **Nous recommandons la création d'une nouvelle ville à partir des villes de Trois-Rivières-Ouest, de Trois-Rivières, de Cap-de-la-Madeleine et de Sainte-Marthe-Cap.**
- Nous recommandons que le Gouvernement traite en priorité le projet déjà déposé de Sainte-Marthe-du-Cap touchant la mise à niveau du secteur des Prairies. Cette mise à niveau et la complétion de la 5^{ième} avenue sont importantes à plusieurs égards.

Recommandations relatives aux villes de Pointe-du-Lac et Saint-Louis-de-France:

- **Il est recommandé de considérer les villes de Saint-Louis-de-France et de Pointe-du-Lac comme des villes satellites de la nouvelle ville.**
- **Il est recommandé, en conséquence, que ces villes participent aux coûts supra locaux selon les modalités définies plus loin et soient tenues, le cas échéant, à déléguer à la ville nouvelle, leur responsabilité en matière de police, de transport en commun, de prélèvement des déchets et de tout autre service municipal desservant l'ensemble de l'agglomération.**
- **Il est recommandé qu'en 2006, la situation de ces villes soit obligatoirement évaluée en un rendez-vous entre ces villes, la nouvelle ville et le Gouvernement du Québec..**

Recommandations relatives à la nouvelle ville.

Nom

- **Il est recommandé que la nouvelle ville porte le nom de Trois-Rivières.**

Bien qu'un nouveau nom ait pu faciliter perceptuellement la transition, il est rapidement apparu que le coût à payer eût été considérable pour positionner cette nouvelle ville à l'échelle mondiale.

Pouvoirs

- **Il est recommandé que la nouvelle ville exerce tous les pouvoirs des villes et ceux d'une MRC.**
- **Il est recommandé que la constitution de la ville distingue de la façon suivante les services centraux et ceux de proximité.**

Les services centraux sont les suivants

- l'aménagement et l'urbanisme;
- le développement économique
- le développement social;
- la récupération et le recyclage des matières résiduelles ;
- les arts, le patrimoine et la culture
- le logement social ;
- le réseau artériel ;
- l'assainissement des eaux ;
- la police ;
- le dépannage et le remorquage des véhicules ;

- la cour municipale.

Les services de proximité sont les suivants

- Le développement communautaire et le soutien des bénévoles.
- Les loisirs
- La sécurité de quartier
- L'accès aux services aux transactions récurrentes personnelles (paiement de taxes, permis, informations)
- La participation civique

Fonctionnement

- *Conseil de ville*

Le conseil de ville est formé de 14 conseillers et du maire.

Le maire est élu par l'ensemble des citoyens

Les conseillers sont élus par district électoraux

- *Comité exécutif*

La ville peut se doter d'un comité exécutif de trois personnes nommées par le maire.

Le maire agit comme président du comité exécutif

Le comité exécutif siège à huis-clos à moins qu'un règlement prévoit qu'en telle circonstance le contraire s'applique .

Le comité exécutif exerce les pouvoirs confier par le conseil lors de sa mise en place.

- *Districts électoraux*

Les 14 districts électoraux sont dessinés en respect de la loi. De plus, le cadre des secteurs suivants devra être pris en compte:
La ville sera divisée en trois secteurs de référence pour les fins de la définition des districts électoraux

Le secteur Cap-de-la-Madeleine comportera 5 conseillers et sera formé du territoire des villes actuelles de Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe du Cap.

Le secteur des premiers quartiers comportera 4 conseillers et sera délimité au sud par le fleuve Saint-Laurent, à l'est par la rivière Saint-Maurice, au nord par l'autoroute 40 et les rues Sainte-Marguerite et Jean XXIII, à l'ouest par les limites de la villes

Le secteur nord comportera 5 conseillers et sera délimité à l'est par la rivière Saint-Maurice, au sud par l'autoroute 40 et les rues Sainte-Marguerite et Jean XXIII, au nord et à l'ouest par les limites de la ville.

Politiques et standards de qualité

La taille de la ville l'oblige à se doter de politiques et de standards qui assurent de développement de l'appartenance et la qualité de vie des citoyens et maintiennent un haut niveaux d'efficience des services à la population.

- *Participation et consultation*

Le comité de transition devra instituer une politique de consultation et de participation des citoyens dont le cadre général est le suivant :

Dans chacun des secteurs ou des districts électoraux, la ville tiendra des forums. .Ces forums de structure souple ont pour fonction de réunir les citoyens et les associations de citoyens actifs pour les consulter et recevoir leur avis sur toute question que lui soumet le conseil de la ville sur un domaine relevant de sa compétence et affectant le secteur ou le district ou que les citoyens souhaitent soulever.

Il y aura, au moins une rencontre bi-annuelle de consultation sur les projets de la ville dans le secteur ou le district.

Les forums et leur fonctionnement seront définis dans la politique de participation et de consultation de la population.

Au plan municipal, la ville pourra instituer selon ses besoins une commission de consultation publique relativement à des projets de centralité et des projets d'envergure municipal.

- *Ressources humaines et fonction publique*

Considérant l'importance des ressources humaines dans la qualité de service à la population, il est recommandé que le comité de transition prépare pour adoption par le conseil de ville, avant le 31 décembre 2001, d'une déclaration de valeurs en matière de gestion des ressources humaines qui définissent, notamment, devront être traitées leur participation et leur imputabilité.

- *Fonds de logement social de l'agglomération urbaine*

La ville doit constituer un fonds de développement du logement social.

La ville verse annuellement au fonds un montant au moins égal à la contribution de base requise pour permettre la réalisation des logements octroyés par la Société d'habitation du Québec sur son territoire.

Ce fonds est considéré comme un fonds de l'agglomération urbaine et une cotisation est demandée aux villes satellite au prorata de leur richesse foncière.

La Société transmet à la ville les renseignements nécessaires à la détermination du montant à verser au fonds.

- *Développement social*

L'analyse sociales, sanitaire et démographique et le taux de chômage de la population de la nouvelle ville incitent à recommander que la ville pilote un réseau d'institutions publiques de la santé, des services sociaux, de l'éducation et de « l'emploi », de groupes communautaires, d'associations civiques pour élaborer une stratégie de développement social.

- *Développement économique*

  - La ville peut instituer un conseil économique.
  - Elle devra établir plan de développement en la matière.

En matière de développement économique, la ville, avec la complicité du Gouvernement, devra prendre les moyens pour optimiser la synergie des savoir-faire et des leviers économiques présents dans son environnement, notamment elle travaillera en réseau avec

  - Société du parc industriel de Bécancour pour son savoir-faire en réseautage international, cela avec la complicité les partenaires objectifs de la région administrative du Centre-du-Québec, particulièrement avec ceux des villes de Bécancour et de Nicolet.
  - Parc industriel et aéroportuaire de Trois-Rivières
  - Port de Trois-Rivières
  - CLD pour son expertise en PME, commerce et développement touristique.

Recommandation d'un Comité de transition

- **Il est proposé de constituer un comité de transition dont la mission sera de participer, avec les maires, les administrateurs et les employés des municipalités fondatrices et de leurs organismes, à l'établissement des conditions les plus aptes à faciliter pour les citoyens de la ville nouvelle la transition entre les administrations existantes et la ville nouvelle.**
- **Plus particulièrement, le comité de transition a comme mandat**
  - Préparer l'élection du premier conseil de la ville, notamment de voir au découpage des districts électoraux.
  - Mettre en place les structures administratives de base de la nouvelle ville et nommer pour une durée maximale de cinq ans le directeur général, le greffier et le trésorier de la ville.
  - Créer les différents services de la ville, établir leurs champs d'activités et nommer les directeurs et les directeurs adjoints de ces services et définir leurs fonctions.
  - Définir les services de proximité.
  - Adopter la politique de participation et de consultation des citoyens.
  - Préparer le budget du premier exercice financier de la ville.
  - Traiter de la mise en œuvre de la proposition de lier le paiement de la dette de Sainte-Marthe aux revenus de taxation du projet de « golf » et, après consultation des intéressés et le cas échéant, proposer à la Ministre toute modification au territoire de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Recommandations relatives aux activités et aux équipements supralocaux

- **Il est recommandé de considérer les activités et les équipements supra locaux selon les principes et les critères suivants** :

Les activités et les équipements supralocaux sont de trois ordres et seront financés en conséquence :

- ceux qui produisent du développement économique et de la richesse qui seront financés sur la base de la richesse foncière uniformisé des municipalités mise à contribution.

  Un parc industriel, un centre de congrès, un projet touristique d'envergure comme le grand prix de Trois-Rivières

- ceux qui offrent des services aux personnes qui devront être financés selon la population des municipalités mise à contribution.

  Un espace vert d'agglomération comme la Parc de l'Ile-Saint-Quentin, des aménagements du Centre-ville ou la salle J.-A.-Thompson

- ceux qui proviennent de mise en commun facultative ou obligatoire de service comme la police, l'enlèvement des déchets, la protection incendie, l'assainissement des eaux, le transport en commun.

Les activités et les équipements supralocaux sont classés selon trois niveaux qui indiquent qui sera mis à contribution

- Les équipements d'agglomération qui touchent les municipalités de Saint-Louis-de-France, de Pointe-du-Lac et de la nouvelle Trois-Rivières et qui, notamment, incluent obligatoirement les activités de types services communs.

  La Parc de l'Ile-Saint-Quentin est un exemple probant de cette catégorie

- Les équipements et les activités supra agglomération qui touchent Saint-Étienne-des-Grès et la Communauté rurale des Chenaux.

  L'Office du tourisme et la salle J.-A.-Thompson ont été reconnus de cette catégorie.

- Les équipements et les activités régionaux et supra régionaux, comme l'aéroport qui touche d'autres MRC voisines.

Les coûts répartis sont l'ensemble des coûts, moins les coûts qui produisent de la richesse foncière dans la ville où est installé un équipement. En toute logique, les bénéfices budgétaires engendrés par un e activité ou un équipement partagé devraient être redistribués en tenant compte du même barème que celui de la facturation.

- **Il est recommandé que pour une période de cinq ans, les municipalités de la Communauté rurale Des Chenaux soient exemptes des coûts supra locaux afin de faciliter la mise en place de cette Communauté qui vivra une période de planification intensive, sans doute, plus coûteuse que les suivantes.**

Scénarios relatifs à la MRC de Francheville et à la coordination avec la Nouvelle Ville

Plusieurs inconnus limitent actuellement la capacité de quiconque voudrait définir la MRC de demain. Des discussions au niveau gouvernemental sont en cours sur son rôle; la réorganisation municipale des territoires modifiera sans doute le membership des MRC au Québec; dans la région de la Mauricie, les travaux en cours au Centre-de-la-Mauricie influenceront la configuration urbaine et rurale des voisins de la MRC de Francheville. Par ailleurs, plusieurs ministères annoncent des responsabilités, souvent accrues aux MRC, notamment en matière de sécurité (incendie et sécurité civile), de gestion des matières résiduelles et de qualité de l'eau potable. Enfin, l'aménagement du territoire, mission originale des MRC, doit de plus en plus prendre en compte des ensembles plus grands comme les bassins hydrographiques, les axes de circulations de toutes sortes, les circuits touristiques et récréatifs (ex. pistes cyclables), etc.

- **Ne fut-ce que pour cette dernière raison, la MRC, sous quelque forme, doit être renforcée**

Dans la suite des recommandations qui précèdent, deux scénarios peuvent être envisagés:

- **Le premier scénario, consiste à maintenir la MRC de Francheville ayant comme membres la communauté rurale et les villages qui la composent et les villes de Saint-Louis-de-France, Pointe-du-Lac, Saint-Étienne-des-Grès.**

  Dans ce cas, est recommandé la création d'une Commission conjointe et paritaire d'aménagement avec la nouvelle Ville aux fins de l'aménagement et des mandats nouveaux aux MRC.

- **Le second scénario consiste à intégrer Saint-Étienne-des-Grès dans la Communauté rurale qui exerce alors aussi les responsabilités d'une MRC. Il consiste aussi à lier les villes de Saint-Louis-de-France et Pointe-du-Lac à la fonction MRC de la nouvelle ville.**

  Dans ce cas, est recommandée la création d'une Commission conjointe et paritaire d'aménagement entre nouvelle Ville et la Communauté rurale. A la lumière des discussions en cours sur le territoire régional, restera à assurer la continuité du territoire de la Communauté rurale.

Dans une perspective plus large et au terme des travaux de réorganisation municipale en cours, ne devrait-on pas envisager des MRC au territoire plus étendue et plus conforme aux impératifs de l'aménagement et du développement.